

membre que d'un comité qui se trouve être le comité des bills privés en général et du Règlement, un comité tout à fait inoffensif qui s'occupe peu des affaires et de l'économie du pays? N'est-ce pas un fait et est-ce là le motif du grand changement que nous voyons chez le député?

M. Otto: Je puis dire que tout cela est faux. D'abord, le caucus fonctionne très bien...

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député de Crowfoot pose la question de privilège.

M. Horner: Voici ma question. Le député a dit que ma déclaration était erronée de bout en bout. Je tiens à vous signaler que j'ai sous les yeux les *Procès-verbaux de la Chambre des communes* et une liste des comités permanents, mixtes et spéciaux, jointe au hansard, avec les noms des membres de ces comités indiqués par ordre alphabétique. J'ai passé en revue les noms des membres de chaque comité et je n'ai vu le nom du député de York-Est (M. Otto) figurer uniquement parmi ceux des membres du comité des bills privés en général et du Règlement. Nous savons tous qu'aux termes du Règlement de la Chambre il ne faut que trois minutes et même moins que cela pour que le nom d'un député soit inscrit parmi ceux des membres d'un comité.

Je mets le député au défi d'affirmer qu'il fait partie de plus d'un comité à l'heure actuelle. Le nom du député n'apparaît qu'une fois sur la liste des membres des comités reproduite au hansard. Il fait partie d'un comité bien inoffensif qui s'intéresse très peu aux affaires et à l'économie du pays.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je me demande s'il n'y a pas là débat.

M. Benjamin: Oui, mais c'est amusant.

M. l'Orateur suppléant: Je veux bien accorder la parole au député d'York-Est, mais je rappelle aux représentants qu'ils doivent s'en tenir au sujet du débat. Je préférerais entendre le député de Shefford (M. Rondeau).

M. Otto: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai essayé et j'essaie encore de répondre calmement au député qui trouvera, s'il se renseigne bien, que je fais

[M. Horner.]

aussi partie du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales à la réunion duquel j'ai assisté aujourd'hui.

J'ai également siégé au comité des finances ce matin et, en fait, je n'ai pas du tout participé aux réunions de l'autre comité.

• (8.40 p.m.)

M. Horner: Monsieur l'Orateur, à propos de ce rappel au Règlement, je dois dire...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Comme je l'ai déjà dit, nous entamons un débat. Il semble que, de l'avis général, chaque député a 15 minutes. Étant donné que plusieurs députés veulent parler, je vais donner la parole au député de Shefford.

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et je signale que j'ai le dernier *hansard*, celui du mercredi 4 mars. Le nom du député ne figure ni au comité de la santé et du bien-être ni à celui du comité des finances. Je ne nie pas une seconde qu'il ait siégé au sein de ces comités mais, officiellement, il n'a point participé à leurs réunions. Je ne peux que présumer qu'il avait le consentement de son parti pour y participer officiellement et avoir voix au chapitre. Mais d'après les documents officiels, auxquels je dois bien me fier, il n'a pas participé aux séances de ces comités aujourd'hui comme membre votant.

M. Danforth: Attrape!

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je vais attendre que le calme revienne pour pouvoir me faire entendre. Il m'est agréable de pouvoir exprimer mes opinions au sujet de la motion présentée par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), motion qui est discutée à la Chambre aujourd'hui et qui a trait aux secrets du gouvernement ou à sa façon de fournir les renseignements qu'il doit d'abord à la Chambre et, ensuite, au peuple canadien.

Depuis un certain temps, nous remarquons que plusieurs ministres sont absents de la Chambre. Ces absences sont peut-être motivées, mais il semble que ce sont surtout les titulaires des ministères les plus importants qui ne sont pas à la Chambre. Au fait, il y a quatre jours que je n'ai pu poser une question à l'honorable ministre de la Justice (M. Turner), parce qu'il n'était pas à la Chambre. Je crois que depuis l'adoption de cette pratique de roulement, l'ordre des présences n'a pas été respecté. A mon sens, les ministres s'absentent de la Chambre trop souvent depuis un certain temps.